

COMPTE RENDU de la REUNION de CONSEIL du 29 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le 29 mai à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Béatrice BARBÉ, Maire.

Étaient présents : tous sauf Maryvonne COLOMBEAU et Stéphanie RESTOUT, excusées.

Secrétaire : Émilie GESLIN.

COMMANDE PUBLIQUE

Délégation de service public : Modification des statuts de Territoire d'Énergie Mayenne (TE53) anciennement SDEGM.

Madame le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale et de la transition énergétique pour la croissance verte, nécessite la révision des statuts de TE53 dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 3 avril 2018, le comité syndical de TE53 a approuvé la modification de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-17 du Code Général des collectivités Territoriales, le président de TE53 a notifié la modification des statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer .

Madame le maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le comité syndical de TE53.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la modification des statuts de TE53.

Délégation de service public : adhésion au service « RGPD » du CDG 53 et nomination d'un Délégué à la Protection des Données (DPD)

EXPOSÉ PRÉALABLE

Le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne (dit le « CDG53 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoires leurs applications. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et les dites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 53 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 53 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 53 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

LE MAIRE PROPOSE À L'ASSEMBLÉE :

- de mutualiser ce service avec le CDG 53,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre et signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG53 comme étant le DPD de la collectivité.

DÉCISION

après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

DÉCIDE

- **d'autoriser le maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG 53,**
- **d'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,**
- **d'autoriser le maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 53, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.**

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires : budget commune, décision modificative n°1.

En prévision des dépenses d'investissement nécessaires à la mise en sécurité du défibrillateur situé sur la façade de la mairie, le conseil municipal valide les modifications suivantes :

Section investissement	
dépenses	dépenses
21318/700 : - 1000 euros	2188/21 : + 1000 euros

À l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition.

Divers : DETR 2018

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux est obtenue pour un montant de 2 429,71 euros sur présentation d'un devis H.T. De 10 340,73 euros afin de mettre aux normes d'accessibilité les toilettes publiques du 1, rue de la Poste.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

Environnement : projet éolien des Caves.

Messieurs POIRIER et JOLY, rapporteurs, présentent un résumé de l'intervention de l'huissier de justice en charge du constat des chemins ruraux avant de renforcement de chaussée nécessaires à l'implantation et l'exploitation des éoliennes au lieu-dit « Les Caves ».

Environnement : projet éolien Senonnes-Saint Erblon.

Madame BARBÉ a été contactée par l'entreprise Falck Énergies Renouvelables de Rennes (35) afin de mettre en place un nouveau projet d'implantation d'éoliennes commun à la commune de Senonnes et celle de Saint-Erblon. À la majorité des membres présents, Falck Énergies Renouvelables pourra présenter son projet lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Environnement : rencontre entre représentants du Syndicat Mixte du Bassin du Semnon et de la Commune.

Conformément à la délibération 2017-34 du 1er août 2017 par laquelle la commune s'engage à limiter l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics en réduisant les surfaces désherbées, en développant des techniques alternatives, en élaborant une nouvelle conception de l'aménagement urbain, et en informant et sensibilisant la population, une réunion a été organisée en mairie de Senonnes. Une réflexion sur les espaces verts, la fiche de poste de l'agent technique, la participation citoyenne est à mener.

DIVERS :

Rénovation de la salle communale : avancée des travaux.

Madame BARBÉ fait le point sur l'avancée des travaux. Le travail du plaquiste est terminé. Reste la pose des VMC, des bandes et des plafonds. L'entreprise GUERIN démarre le carrelage le 11 juin et l'entreprise PIGEON intervient sur les aménagement extérieurs prochainement. Le mobilier, tables et chaises nécessaire à l'aménagement des salles est commandé ainsi que le matériel de l'espace de convivialité (armoires inox, lave-vaisselle, évier, étuve ...).

Concernant les tarifs d'occupation des salles communales, une réunion est prévue le 19 juin à 20 heures.

DIVERS : Parcelles communales.

Un fauchage des parcelles libres à la vente du lotissement de l'Aubépine ainsi que celle adjacente à la station d'épuration est prévu. Une proposition sur site internet et au panneau d'affichage de la mairie sera faite aux personnes intéressées, date limite pour se manifester : 05 juin 2018.

DIVERS : Courrier de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique 53.

Madame le Maire, en qualité de représentante du Conseil municipal a été remerciée pour l'attention portée à la scolarisation en C.L.I.S. des élèves habitants de la commune de Senonnes.

DIVERS : chemin de la Cure.

L'entreprise PIGEON TP sera contactée afin de réaliser un devis pour travaux d'implantation d'un e chicane au lieu-dit « La Cure ».